

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 AOÛT 2021

L'an deux mil vingt et le vingt-quatre août à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Thierry NIGAY, Maire.

Etaient présents : Nadine CLOZEL - Maurice DEGOUT - Véronique DEL BIANCO - Roger DELORME - Valérie FOUCTEAU - Vincent LIEUTARD - Yann MAYENSON - Thierry NIGAY - Christophe PEGON - Sébastien RECORBET - Renaud ROUSSEAU

Absents : Noémie ZAREBA - Stéphanie DA SILVA

Secrétaire de séance : Valérie FOUCTEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

DELIBERATIONS

1°) DM - BP COMMUNAL :

Le Maire informe le conseil municipal de l'initiative du CCAS d'octroyer des bons d'achats aux personnes de plus de 70 ans en remplacement du repas des anciens, lequel n'a pas eu lieu en 2020 et n'aura vraisemblablement pas lieu en 2021, compte tenu du contexte sanitaire.

Ces bons d'achats, d'une valeur de 30€ pour une personne seule et 50€ pour un couple seraient valables dans les trois commerces de Chambilly et pour des raisons comptables, seraient distribués par l'association « l'École Buissonnière » et non par la commune.

Le CCAS devra donc délibérer pour accorder une subvention exceptionnelle à « l'École Buissonnière » du montant total des bons d'achat distribués.

Il n'est pas nécessaire de délibérer pour une décision budgétaire modificative au budget.

2°) SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT : PROGRAMMATION DES TRAVAUX :

Après débat, le conseil est convaincu de la nécessité des travaux mais se demande comment le budget assainissement peut absorber de telles sommes. Il a donc cherché à définir une capacité de financement du budget :

- Les annuités s'élèvent à 7000 euros/an, la dette sera éteinte en 2023. Le conseil souhaite garder ce niveau d'annuités.
- L'agence de l'eau subventionne à hauteur de 30 à 70 %. Ces travaux peuvent également faire l'objet d'appels à projets du département. Par sécurité, il est retenu 30% du subvention pour les travaux de réparation et 70% pour la réhabilitation de la station.
- La question du montant de la redevance est posée : après sondage auprès des autres communes de la communauté de communes de Marcigny, hormis la ville de Marcigny, la redevance de Chambilly est la plus élevée. Le système de lagunage est peut-être moins couteux en fonctionnement ? le conseil choisit de revoir la question lorsque nous aurons des devis plus précis
- Les travaux seront financés par des emprunts sur 20 ans.
- Les calculs sont faits sans compter les couts de fonctionnement proposés par le cabinet d'étude.
- Le calendrier est également établi selon l'urgence des travaux.

Le conseil a délibéré sur le calendrier présenté, soit les travaux de réparations ponctuelles et améliorations sur le réseau et optimisation du pompage en entrée de station en 2022-2023, la remise à niveau de la station en 2024 et enfin la mise en séparatif des réseaux en 2042.

3°) RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2020 :

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis notamment sur les indicateurs techniques et financiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

DECIDE de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

4°) REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER - EXERCICE 2021 :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des postes et des communications électroniques et notamment ses articles L.45-1 à L.47 et R.20-51 à R.20-54 relatifs aux redevances d'occupation du domaine public non routier, aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées (RODP télécom) ;

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public ;

Vu la délibération du 14 mars 2007 par laquelle la commune a décidé d'adhérer au principe de mutualisation d'une somme équivalente au produit de la RODP télécom, instauré par le SYDESL et destiné au financement des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunication.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de fixer pour 2021 la redevance d'occupation du domaine public routier par les opérateurs de Télécom à un total de **1536.66 €** détaillé ci-dessous :

	<u>TAUX</u>	<u>PATRIMOINE</u>	<u>MONTANT</u>
Lignes aériennes	55.05€	14,467	796.41 €
Lignes souterraines	41.29€	17,928	740.25 €
		TOTAL :	1536.66 €

QUESTIONS DIVERSES

C. PEGON :

- Les travaux du logement Marinier devraient reprendre le 30/08.
- Les montants en bois à l'intérieur de la salle des fêtes ont été endommagés suite aux orages.

R. DELORME :

- La commission « Vie de la commune » a besoin d'aide pour l'installation des tableaux d'information à la halte nautique.
- Il reste deux devis en attente chez Mahantan.

N. CLOZEL :

- Je soumetts au conseil l'idée de l'installation de bornes pour voitures électriques.

V. LIEUTARD :

- Qui est en charge de la coupe des arbres tombés suite à l'orage ?
Le Maire : les agents de la commune
- Où en est-on de l'acquisition du logiciel de gestion du cimetière ?
Le Maire : Nous devons demander à « Elabor » la mise à jour du plan du cimetière pour qu'il puisse ensuite être numérisé et intégré au logiciel Berger Levrault.

T. NIGAY :

- Nous avons reçu la proposition du Département pour la liaison Marcigny / Chambilly par piste cyclable, laquelle n'est pas acceptable en l'état.
- La gravière a été rachetée par le Conservatoire de la Loire, lequel privilégie une circulation douce.
- J'ai fait rajouter le logo PDIPR (chemins de randonnée) sur la carte indicatrice de la halte nautique.
- Nous avons déclaré un sinistre pour un dégât des eaux au hangar communal suite aux orages ; il y a des infiltrations d'eau dans le plafond et le doublage des murs.
Un expert de déplace le 13 septembre et demande des devis estimatifs des dommages.
- Suite à la tempête, nous avons eu deux problèmes d'inondations chez des particulier, Avenue Général de Gaulle et au Gruseau.
- Le nouveau PPRI est en cours de validation. Des réunions publiques ainsi qu'une enquête publique sont organisées.

Séance close à 21h45.